



Vendre un bien successoral immédiatement après le décès

Par **Visiteur**, le **19/03/2007** à **14:03**

Puis-je vendre un bien successoral immédiatement après le décès ou le donner à un héritier ?

Oui sous réserve de l'accord de tous les indivisaires. Mais attention, la vente d'un bien entraîne en principe l'acceptation tacite de la succession.